Etablissement Public
Foncier de Lorraine

DECISION N° 2018-30
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :
Donne à Madame Valérie DECIZE, Directrice de l'Ingénierie Foncière, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à METZ METROPOLE Harmony Park 11, boulevard Solidarité BP 55025 57071 Metz Cedex 3

Et moyennant le prix total d'un Euro Symbolique (UN EURO)

payable sur la quittance de Maître Christian ROTH, notaire à METZ, et sur présentation d'une copie de l'acte signé et après publication de l'acte.

Les biens désignés ci-après :

Section	N°	Lieudit	Surface
13	26	FRESCATY	00 ha 59 a 75 ca
13	27	FRESCATY	00 ha 91 a 96 ca
13	28	FRESCATY	00 ha 94 a 14 ca
13	29	FRESCATY	00 ha 23 a 81 ca
13	30	FRESCATY	00 ha 22 a 56 ca
13	31	FRESCATY	00 ha 00 a 80 ca
13	A	FRESCATY	04 ha 83 a 65 ca
13	B	FRESCATY	01 ha 46 a 63 ca
13	C	FRESCATY	01 ha 07 a 50 ca
13	D	FRESCATY	00 ha 14 a 00 ca
13	E	FRESCATY	00 ha 17 a 93 ca
13	F	FRESCATY	00 ha 89 a 50 ca

Total surface : 11 ha 52 a 23 ca

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 • APE : 4299Z • TVA Intracommunautaire : FR32301365847

Il est précisé que pour les besoins de la publicité foncière, la valeur vénale des biens est fixée à TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (3 171 864,00 EUR).

Article 2 :
La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL

Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le 21 MARS 2018

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 • APE : 4299Z • TVA Intracommunautaire : FR32301365847